

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MAI 2024**

SÉANCE OUVERTE A 20h35

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Émeric BOSSIS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Annie VOGNE, Mme Isabelle WHELAN.

SECRETARE DE SÉANCE : M Nicolas BOOS.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Catherine LIGNÉE.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (6 voix) le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2024.

2. GESTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

21. Situation

Les occupants de l'appartement du 1^{er} étage et du studio n° 1 ont donné congé ; ces 2 appartements seront à nouveau disponibles le 1^{er} juillet 2024. La mairie souhaite disposer de la totalité d'un garage pour stocker ses matériels.

Le maire fait la proposition de louer l'appartement avec un garage et le studio n° 1 sans le garage.

Après discussion, le conseil municipal approuve la proposition.

22. Appartement du 1er étage

En juin 2021, le tarif de location mensuel de l'appartement était de 550 € soit 420 € de loyer et 130 € de provision pour charges

Le maire propose le tarif de location mensuel de 600 € soit 470 € de loyer et 130 € de charges.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (6 voix) le nouveau tarif de location mensuel de l'appartement de 600 € soit 470 € de loyer et 130 € de charges.

23. Studio n° 1

En décembre 2020, le tarif de location mensuel du studio n° 1 était de 210 € soit 180 € de loyer et de 30 € de provision pour charges

Le maire propose le tarif de location mensuel de 180 € soit 150 € de loyer et 30 € de charges.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (6 voix) le nouveau tarif de location mensuel du studio n° 1 de 180 € soit 150 € de loyer et 30 € de charges.

3. CHANGEMENT DE STATUT DU SIE

Le président du SIE du Centre Est a proposé au comité syndical le transfert du siège social fixé actuellement 2 rue de l'Égalité à Champagnole vers la mairie d'Équevillon, et, pour ce faire, il doit être procédé à la modification de l'article 3 des statuts. Les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée (article L.5211-20 du CGCT).

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (6 voix), le transfert du siège social du SIE Centre Est fixé actuellement 2 rue de l'Égalité à Champagnole vers la mairie d'Équevillon.

4. ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le conseil municipal ébauche la composition du bureau de vote du 9 juin 2024.

5. DIVERS

51. Nettoyage de la voirie communale

Le maire déclare avoir reçu des manifestations de satisfactions suite au balayage de la voirie communale.

52. Fête des mères 2024

Cette manifestation traditionnelle s'est déroulée samedi 25 mai à la satisfaction de tous les participants.

53. Remise par le Sictom des badges containers ordures ménagères

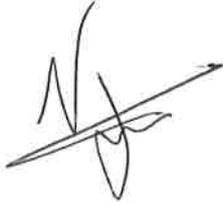
Cette remise aura lieu lundi 3 juin 2024 entre 16h et 19h à la mairie. Ces badges seront distribués aux occupants de logements. En cas d'absence, il conviendra d'établir une procuration sur papier libre.

54. Gestion forestière en période crise

M Émeric BOSSIS déclare qu'une manifestation à l'initiative de l'ONF aura lieu le 8 juin dans la forêt de la Fresse. Les sujets sont principalement liés à la gestion forestière en période de crise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le secrétaire de séance
Nicolas BOOS



Le Maire
Jacques HUGON

